



Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé

PROVINCE DE QUÉBEC RÉGIE DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE REGROUPÉS DE LA MRC DE MASKINONGÉ

Mercredi, le 21 février 2024

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé, tenue le mercredi 21 février 2024 à 19h, à la salle du conseil de Charette, situé au 390, rue Saint-Edouard.

À laquelle sont présents les membres du conseil d'administration :

M. Claude Boulanger, président, maire de Charette;
M. André Bordeleau, vice-président, conseiller de Saint-Mathieu-du-Parc.
Mme Nancy Mignault, mairesse de Saint-Etienne-des-Grès;
M. Claude Frappier, maire de Saint-Paulin;
M. Pierre Désaulniers, maire de Saint-Boniface;

Tous membres du conseil d'administration formant quorum.

Assiste également :

Mme Isabelle Plante, directrice générale et greffière-trésorière.

OUVERTURE DE LA RÉUNION

L'assemblée s'ouvre à 19h30, sous la présidence de monsieur Claude Boulanger.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 010-02-24 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont pris connaissance de l'ordre du jour;

SUR PROPOSITION DE monsieur Pierre Desaulniers, il est résolu que l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 21 février 2024 soit adopté en ajoutant les points suivants :

- Demande de cartes de crédit;
- Microsoft Sharepoint.

ORDRE DU JOUR 21 FÉVRIER 2024

1. Ouverture de la réunion ;
2. Vérification du quorum ;
3. Adoption de l'ordre du jour ;
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 16 janvier 2024 ;
5. Approbation des comptes du 1^{er} au 31 janvier 2024 ;
6. Modifications des administrateurs au compte Desjardins ;
7. Ville de Shawinigan – Facture #11397 ;
8. Démission de M. Manuel Labarre – Pompier ;
9. Autorisation d'inscription à la formation Pompier 1 ;
10. Schéma de couverture de risques : Dépôt du rapport d'activités 2023/ an 5 ;
11. Dépôt du rapport mensuel du directeur incendie;
12. Affaires nouvelles ;
13. Période de questions ;
14. Clôture de la séance.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé

RÉSOLUTION NUMÉRO : 011-02-24

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2024

Tous les membres du conseil d'administration ont reçu une copie du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie tenue le 16 janvier 2024.

Monsieur Boulanger demande si les documents sont conformes aux délibérations tenues ainsi qu'aux décisions qui ont été prises lors de cette réunion.

Tous affirment en avoir pris connaissance et le reconnaissent conforme aux délibérations tenues et aux décisions prises lors de cette réunion.

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de monsieur André Bordeleau, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 16 janvier 2024 soit approuvé et signé par le président et madame Isabelle Plante, directrice générale et greffière-trésorière, et ce, sans aucun amendement.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO : 012-02-24

APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU 1^{er} JANVIER AU 31 JANVIER 2024

La greffière-trésorière de la Régie a fait parvenir à tous les membres du conseil d'administration la liste des comptes à payer du 1^{er} au 31 janvier 2024 pour un montant de 26 546,31 \$.

Elle leur a également fait parvenir une copie de la liste des prélèvements effectués entre le 1^{er} et le 31 janvier 2024, pour des déboursés totalisant la somme de 77 958,74 \$.

Le Président demande aux membres du conseil d'administration s'ils ont des questions à poser à l'égard des listes présentées avant de les adopter.

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur Claude Frappier, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration que la liste des prélèvements bancaires effectués du 1^{er} au 31 janvier 2024, pour des déboursés totalisant la somme de 77 958,74 \$, soit approuvée.

Il est également résolu que la liste des comptes à payer soit approuvée et que la greffière-trésorière soit et est autorisée à en effectuer le paiement totalisant la somme de 26 546,31 \$.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO : 013-02-24

MODIFICATIONS DES ADMINISTRATEURS AU COMPTE DESJARDINS

CONSIDÉRANT QU'une mise à jour au compte Desjardins doit être faite ;

Sur proposition de madame Nancy Mignault, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration ce qui suit :

DE nommer M. Claude Boulanger, président, comme administrateur principal d'AccesD Affaires ;



Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé

DE nommer M. André Bordeleau, vice-président, comme signataire au compte et comme administrateur secondaire d'AccesD Affaires ;

De nommer M. Dave Carrier, directeur incendie, comme signataire au compte administrateur secondaire d'AccesD Affaires ;

QU'en cas d'absence ou d'incapacité d'agir du président, monsieur Bordeleau, vice-président de la Régie, soit et est autorisé à le remplacer à titre de cosignataire de tous les chèques émis, billets ou autres titres consentis par la Régie.

QU'en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de la directrice générale, monsieur Carrier, directeur incendie de la Régie, soit et est autorisé à la remplacer à titre de cosignataire de tous les chèques émis, billets ou autres titres consentis par la Régie.

DE retirer M. Claude Claude Langlois comme signataire au compte ;

DE retirer M. Pierre Desaulniers comme signataire au compte et comme administrateur principal d'AccesD Affaires ;

DE retirer M. Robert Landry comme administrateur principal d'AccesD Affaires ;

DE ne porter aucun changement concernant les autorisations de Mme Isabelle Plante, directrice générale.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO : 014-02-24 VILLE DE SHAWINIGAN - FACTURE #11397

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un incendie dans la nuit du 19 au 20 novembre sur le chemin de la Réserve à Saint-Boniface ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan a envoyé une facture portant le numéro 2024-000009 à la Régie au montant de 11 250,14\$ pour les frais occasionnés par un bris d'aqueduc dont la Ville nous considère responsable ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie ne peut être tenue entièrement responsable de ce bris puisque nous ne connaissons pas l'état de la conduite, l'âge de l'installation ou si une fuite était déjà présente et inconnue de votre part ;

CONSIDÉRANT QU'au mois de novembre la Ville de Shawinigan a reçu d'importantes quantités de pluie et connu plusieurs périodes de gel-dégel pouvant avoir occasionné des mouvements de sol qui pourraient avoir contribué au bris de la conduite.

PAR CONSÉQUENT, sur proposition de monsieur André Bordeleau, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration de refuser de payer la facture numéro 2024-000009 au montant de 11 250,14\$

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO : 015-02-24 DÉMISSION DE M. MANUEL LABARRE - POMPIER

CONSIDÉRANT QUE le directeur incendie a reçu la démission de monsieur Manuel Labarre, pompier à la caserne 12 le 31 janvier 2024 dû à son déménagement ;

SUR PROPOSITION DE monsieur Pierre Desaulniers, il est résolu unanimement du conseil d'administration d'accepter la démission de monsieur Labarre et de le remercier pour ses loyaux services.



Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO : 016-02-24 AUTORISATION D'INSCRIPTION À LA FORMATION POMPIER 1

CONSIDÉRANT les exigences du « *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* » qui précisent les niveaux de formation à acquérir, selon la strate de population d'une collectivité ;

CONSIDÉRANT la requête du gestionnaire de la formation, auprès des directeurs des services incendie, de documenter adéquatement le dossier d'un candidat admissible à la formation « *Pompier 1* »;

CONSIDÉRANT QUE seul un dossier complet d'un candidat.e, incluant une résolution du conseil municipal, sera retenu par le gestionnaire de formation pour fins d'inscription à l'École nationale des pompiers du Québec;

Pour ces motifs, il est proposé par madame Nancy Mignault et appuyé par monsieur André Bordeleau d'autoriser le gestionnaire de formation de la MRC de Maskinongé d'inscrire à la formation « *Pompier 1* » les candidats suivants :

- Cédric Villeneuve (caserne 12)
- Steven Desaulniers (caserne 13)
- Joé Duplessis (caserne 14)
- Luc Mallet (caserne 16)
- Meggie Carrier (caserne 22).

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO : 017-02-24 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES : DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023 / AN 5

CONSIDÉRANT que le Schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Maskinongé a été adopté le 8 août 2018 par la résolution numéro 250/08/18;

CONSIDÉRANT la demande de modification au schéma de couverture de risques incendie acheminée au ministère de la sécurité publique le 19 avril 2023 par la résolution 88/04/2023;

CONSIDÉRANT que l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie Chapitre S- 3.4 stipule que toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un Schéma de couverture de risques incendie doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nancy Mignault, appuyé par monsieur Claude Frappier et unanimement résolu d'autoriser le dépôt du rapport, modifié, d'activités incendie pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2023, de le transmettre à la MRC de Maskinongé, accompagné de la présente résolution, afin qu'elle l'achemine au ministère de la Sécurité publique.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO : 018-02-24 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DE DÉCEMBRE DU DIRECTEUR INCENDIE



Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé

Sur proposition de monsieur Pierre Desaulniers, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration d'accepter le dépôt du rapport mensuel d'intervention de janvier du directeur incendie.

Total des appels de janvier 2024 : 13

Total des appels du 1^{er} janvier au 31 janvier 2024 : 13

Total appels janvier		St-Paulin		Charette		St-Boniface		St-Mathieu		St-Étienne	
St-Paulin	1	Désincarcération	0	Désincarcération	0	Désincarcération	0	Désincarcération	0	Désincarcération	0
Charette	2	Alarme incendie	0	Alarme incendie	1	Alarme incendie	0	Alarme incendie	1	Alarme incendie	0
ST-BO	1	Assistance ambu / police	0	Assistance ambu / police	0	Assistance ambu / police	0	Assistance ambu / police	0	Assistance ambu / police	0
ST-MDP	1	Assistance autre (citoyen-TP)	0	Assistance autre (citoyen-TP)	0	Assistance autre (citoyen-TP)	0	Assistance autre (citoyen-TP)	0	Assistance autre (citoyen-TP)	0
ST-EDG	2	Monoxyde	0	Monoxyde	1	Monoxyde	0	Monoxyde	0	Monoxyde	0
ST-EDC	2	Entraide	3	Entraide	3	Entraide	0	Entraide	0	Entraide	0
ST-BARN	1	Feu Bâtiment	0	Feu Bâtiment	0	Feu Bâtiment	0	Feu Bâtiment	0	Feu Bâtiment	1
STE-ADP	1	Incendie broussaille	0	Incendie broussaille	0	Incendie broussaille	0	Incendie broussaille	0	Incendie broussaille	0
ST-ADM	2	Incendie cheminée	0	Incendie cheminée	0	Incendie cheminée	0	Incendie cheminée	0	Incendie cheminée	0
Shawinigan	0	Déchets extérieur	0	Déchets extérieur	0	Déchets extérieur	0	Déchets extérieur	0	Déchets extérieur	0
Trois-Rivières	0	Incendie véhicule	0	Incendie véhicule	0	Incendie véhicule	1	Incendie véhicule	0	Incendie véhicule	0
St-Léon	0	Installation électrique	0	Installation électrique	0	Installation électrique	0	Installation électrique	0	Installation électrique	0
TOTAL appels	13	Odeur	0	Odeur	0	Odeur	0	Odeur	0	Odeur	0
Pince	0	Prévention / vérification	1	Prévention / vérification	0	Prévention / vérification	0	Prévention / vérification	0	Prévention / vérification	1
		SUMI	0	SUMI	0	SUMI	0	SUMI	0	SUMI	0

Total appels par caserne	
ST-Paulin	4
Charette	5
St-Boniface	1
St-Mathieu	1
St-Étienne	2
TOTAL appels	13
TOTAL Pinces	0

Total entraides	
St-Élie	2
St-Barnabé	1
Ste-Angèle	1
St-Alexis	2
Shawinigan	0
Trois-Rivières	0
St-Léon	0
TOTAL entraides	6

Total RSSIR	
2022	142
2023	211
2024	13
Total RSSIR	366

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

RÉSOLUTION NUMÉRO : 019-02-24 DEMANDE DE CARTES DE CRÉDIT

CONSIDÉRANT QUE la Régie ne possède pas de cartes de crédit pour faire des achats ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur incendie et la directrice générale doivent payer certains des achats et se faire rembourser lors de la séance du conseil d'administration qui suit l'achat ;

Sur proposition de monsieur André Bordeleau, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration de faire une demande de cartes de crédit avec une limite maximum de 1 000\$ pour M. Dave Carrier et Mme Isabelle Plante.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO : 020-02-24 MICROSOFT SHAREPOINT

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'avoir une meilleure gestion des documents informatiques entre les employés de la Régie ;

Sur proposition de monsieur Claude Frappier, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration de faire l'acquisition de Microsoft Sharepoint avec le forfait SP1 au coût de 4 950,00\$

QUE l'achat soit pris dans le poste 02-220-00-640.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION NUMÉRO : 021-02-24



Régie des services de sécurité incendie regroupés
de la MRC de Maskinongé

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 19h40, sur proposition de monsieur Pierre Desaulniers, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration que l'assemblée soit levée.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Claude Boulanger
Président

Isabelle Plante
Directrice générale et
greffière-trésorière

JE, CLAUDE BOULANGER, PRÉSIDENT DE LA RÉGIE, ATTESTE QUE LA SIGNATURE DU PRÉSENT PROCÈS-VERBAL ÉQUIVAUT À LA SIGNATURE PAR MOI DE TOUTES LES RÉSOLUTIONS QU'IL CONTIENT AU SENS DE L'ARTICLE 142 (2) DU CODE MUNICIPAL.

Claude Boulanger
Président

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES

Je soussignée, Isabelle Plante, greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé possède les fonds disponibles ou les possédera en temps opportun, pour couvrir les dépenses projetées ou engagées lors de la séance du 21 février 2024.

Isabelle Plante, Directrice générale et greffière-trésorière